OMAA
en Pays de la Loire

Réunion de suivi

29 mars 2017

Ordre du jour

- Rappel des décisions prises lors de la réunion du 23 février et des objectifs de ce groupe de travail
- Rappel du projet pilote OMAA
- OMAA et réseaux d'investigations
- Identification des points forts et limites du projet OMAA - Attentes des différents acteurs
- Actions de communication pour favoriser les déclarations
- Modalités de restitution des résultats
- Définition d'un plan d'action

Eléments de contexte

- Une demande nationale de recenser de façon exhaustive les cas d'atteinte des colonies d'abeilles (/NS de 2014)

- Un besoin de caractériser les sources d'affaiblissement (action directe ou indirecte, co-exposition, synergies) sur le terrain

- Un souhait, pour favoriser les déclarations, d'avoir un seul interlocuteur facilement identifiable (guichet unique) quel que soit le facteur en cause

> L'Observatoire des Mortalités et Affaiblissements des colonies d'Abeilles domestiques : OMAA

Au niveau national

- Une mission d'animation de la construction d'OMAA confiée à l'ITSAP

- Depuis 2 ans, des groupes de travail pluridisciplinaires réunissant :

  ANSES, ADA France, FNOSAD, GDS France, SNGTV, ITSAP, ADILVA, DGAL, DRAAF, DDPP

- Une proposition de cahier des charges pour des projets pilotes OMAA en région et des documents de collecte de données standardisés

- Un appel aux partenaires pour des propositions de projet pilote OMAA en région

  >> En Pays de la Loire : une proposition formulée par les GTV, retenue par la DGAL et la DRAAF PdL

Un projet régional ...

- Avec participation des différents acteurs apicoles et administrations (DDPP ...)

- Porté par :

  > la DRAAF en tant que coordonnateur

  > la FRGTV en tant que guichet unique

Mais OMAA, c'est quoi ?

- Un observatoire ...

- chargé de collecter des données standardisées, consolidées, reproductibles

- pour recenser et décrire les atteintes de colonies d'abeilles ….

dans le temps et dans l'espace

- pour objectiver les phénomènes qui touchent les colonies

- utilisables, par les acteurs, pour mettre en place des plans d'action, chacun dans leurs domaines de compétences, complémentaires et collaboratifs

(données environnementales, sanitaires...)

>> Pour aider à passer d'une connaissance de situations individuelles à une connaissance collective, à l'échelle d'un territoire

OMAA, ce n'est pas ...

- Un réseau d'investigations

Toutefois, par son guichet unique ...

- OMAA : comme point d'entrée des déclarations à investiguer
- Un tri et une orientation vers les réseaux d'investigations existants et adaptés
- Un suivi des déclarations au niveau individuel
- Un bilan de la gestion des déclarations et des conclusions d'investigations
- Une possibilité de présenter des bilans collectifs aux partenaires apicoles impliqués

Nouveauté du guichet unique « projet pilote » par rapport au système précédent

- Une prise en compte globale de tous les facteurs – une orientation optimisée des déclarations

- Pour l'apiculteur : un premier contact vers un vétérinaire formé en apiculture – pathologie apicole (DIE Oniris)

- Un professionnel du diagnostic clinique

- Un contact possible 7j / 7 (24/24)

- La participation active des apiculteurs / organisations apicoles à l'élaboration du projet, son fonctionnement, son suivi et son évolution

OMAA: des intérêts partagés

- Pour les apiculteurs à titre individuel :

un seul guichet unique avec un interlocuteur formé, une permanence 7/7, un accès clair et simplifié, un enregistrement dans une base de données et un suivi des déclarations

- Pour les apiculteurs à titre collectif :

un meilleur recensement possible de l'ensemble des sources d'atteinte des colonies d'abeilles sur un territoire, une surveillance collective, des bilans collectifs des investigations

- Pour les organismes apicoles :

une collecte de données à valoriser, des plans d'action à mener

- Pour l'administration :

un meilleur recensement de l'impact des différents facteurs qui touchent les colonies d'abeilles, une identification d'environnements à enjeux (abeille sentinelle)

- Pour les organismes d'évaluation de risque et de recherche :

une collecte de données à valoriser, vers l'épidémiosurveillance et la phytopharmacovigilance

OMAA et les réseaux d'investigation

Annexe I
Logigramme Surveillance des mortalités des abeilles

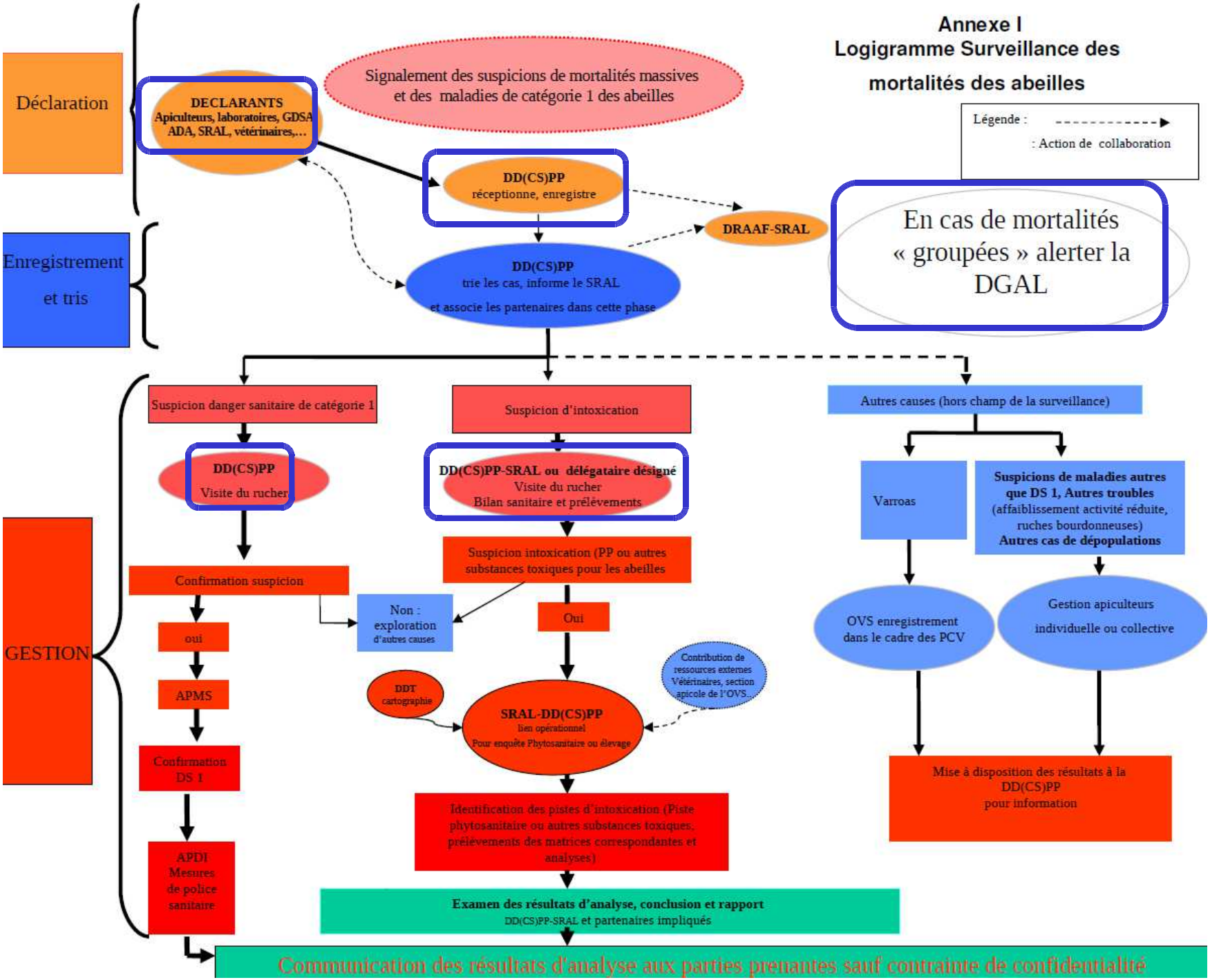

Schéma organisationnel

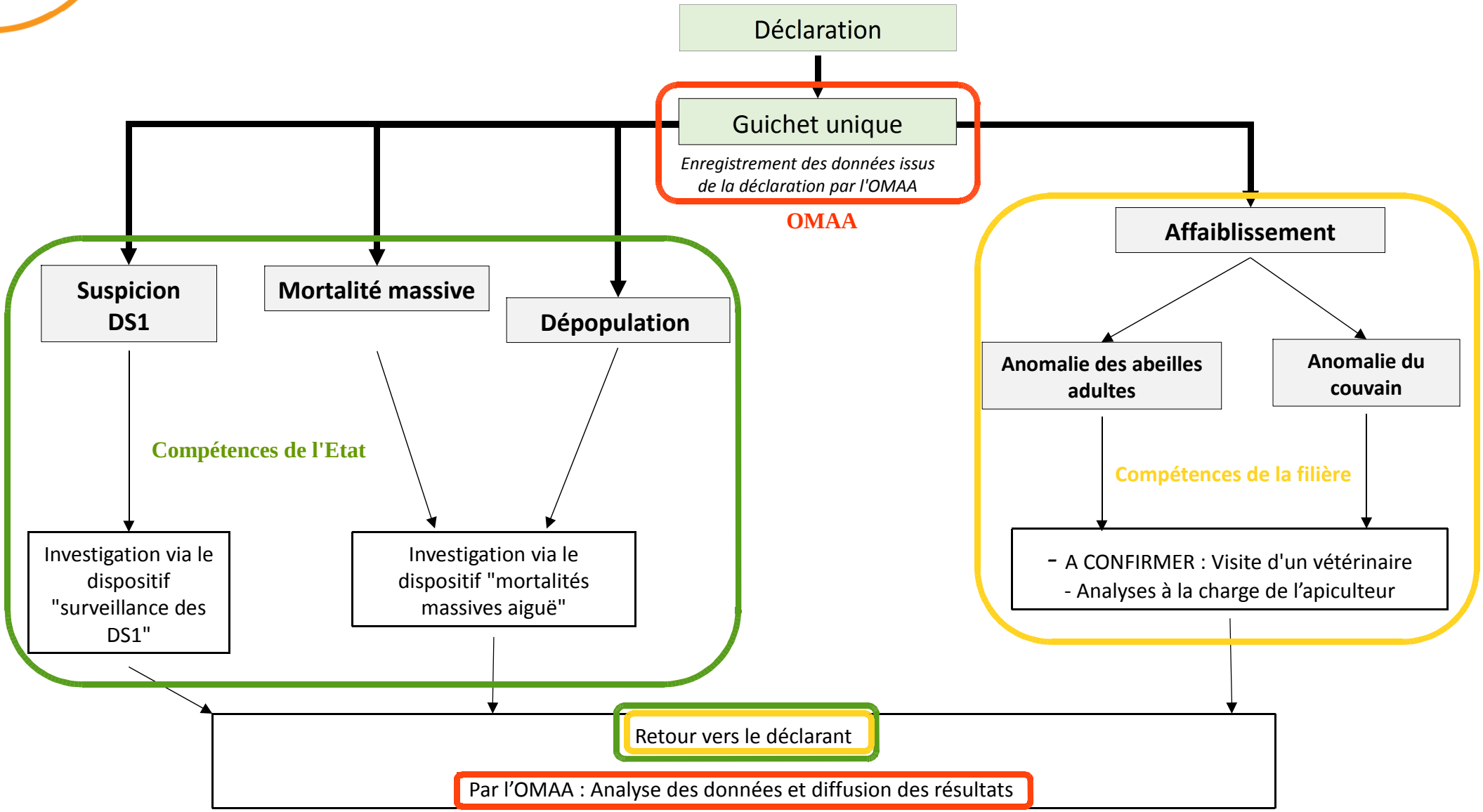

** Rôles et responsabilité des différents acteurs impliqués pour les missions relevant de la compétence de l'État*

- DDPP et DRAAF:

  Gestion des DS1 et des enquêtes environnementales pour les hypothèses toxicologiques

- Des vétérinaires mandatés ou missionnés :

  Pour le diagnostic différentiel dans les ruchers, pour un constat et une description clinique des symptômes observés

** Notion de confidentialité et de secret professionnel*

La restitution d'informations du niveau individuel au niveau collectif

OMAA: une collecte de données standardisées et valorisables

- Par le guichet unique : une fiche de déclaration

- Pour les réseaux d'investigation : une fiche d'investigation

Fiche de déclaration

Réalisation d'une fiche de déclaration spécifique à OMAA

Lors de l'entretien, l'usage de ce questionnaire devra permettre :

1) de s'assurer que le cas est compris dans le périmètre de l'OMAA
2) de préciser le cas (signes cliniques, comportements anormaux) voire d'aiguiller vers un protocole de surveillance ad hoc (mortalité massive, DS1, affaiblissements)
3) de recueillir des données de contexte.

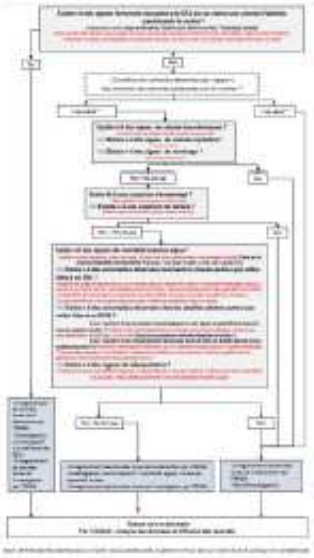

FICHE DE DECLARATION

Fiche d'investigation

- Réalisation d'une fiche d'investigation spécifique à OMAA

S'appuie sur la fiche de la note de service DGAL/SDQPV/2014-899.

Fiche unique pour l'ensemble des troubles de santé

Fiche Investigation

N° déclaration :
Date de la visite :
Réalisée par (Nom / Prénom / structure) :
En présence de (Nom et qualité) :
NAR :

1. Recueil d'informations (auprès de l'apiculteur):

1.1. Renseignements complémentaires concernant le rucher au moment de la constatation des troubles
(Tous les troubles)

	Nombre total *	Nombre de ruches atteintes *	Type de colonies	Commentaires
Ruche				
Hausses				
Hausse				

Conditions météorologiques lors de la visite par l'investigateur (ex ex : Température, vent, nébulosité ...)	

Rucher transhumant *	☐	Rucher sédentaire *	☐
Coordonnées GPS *	Lat : Long :		
Présence d'autres ruches à proximité *	Oui ☐	Non ☐	Ne sait pas ☐

Apiculteur visité	Nom	Prénom	Téléphone	Distance rucher (en mètres)
				Ne sait pas ☐
				Ne sait pas ☐
				Ne sait pas ☐

1.2. Renseignements concernant l'aire de butinage autour du rucher (vu par l'investigateur) (Tous les troubles sauf les suspicions de ASU)

Zone non agricole			Précisez	Zone agricole				Précisez
Forêt	Oui ☐	Non observé ☐		vergers	Pêche à noyau	Oui ☐	Non observé ☐	
Bois	Oui ☐	Non observé ☐			Fruits à pépins	Oui ☐	Non observé ☐	
Friches	Oui ☐	Non observé ☐			Fraise à cueillir	Oui ☐	Non observé ☐	
Jardins	Oui ☐	Non observé ☐			Agrumes	Oui ☐	Non observé ☐	
					Tournesol	Oui ☐	Non observé ☐	
					Maïs semence	Oui ☐	Non observé ☐	
Zones particulières	Oui ☐	Non observé ☐			autres			
Ville	Oui ☐	Non observé ☐		Grandes cultures	Céréales	Oui ☐	Non observé ☐	
Industries	Oui ☐	Non observé ☐			Colza	Oui ☐	Non observé ☐	
Voies d'eau	Oui ☐	Non observé ☐			Maïs	Oui ☐	Non observé ☐	
Bâtiments divers	Oui ☐	Non observé ☐			autres			
autres (précisez)				Ensemencement	Pesticides	Oui ☐	Non observé ☐	
				Engrais		Oui ☐	Non observé ☐	
				Plantes à parfum et aromatiques				
				Maraîchage	Plein champs	Oui ☐	Non observé ☐	
					Serre froid	Oui ☐	Non observé ☐	
				Irrigation de pâturages				
Présence plantes en fleurs (précisez lesquelles)								

Page 2 / 4

Propositions de modalités d'information des apiculteurs

VOUS RENCONTREZ DES MORTALITES ET AFFAIBLISSEMENTS DE COLONIES D'ABEILLES EN PAYS DE LA LOIRE

DECLARER LES RAPIDEMENT

à **l'Observatoire des Mortalités et des Affaiblissements des colonies d'Abeilles domestiques**

NOUVEAU

UN NUMERO :
02 41 69 80 69

- Un guichet unique à votre écoute
- Un premier interlocuteur spécialisé
- 7 jours sur 7
- OMAA
- Un enregistrement de votre déclaration
- Un retour d'investigation individualisé
- Des suites adaptées

Pour :

* vous aider à comprendre ce qui impacte vos colonies
* participer à une meilleure identification des troubles de santé des abeilles où se superposent facteurs toxiques, sanitaires, environnementaux ...

Plateforme ESA

Pour plus d'information : http://plateforme-esa.fr/

- Par courriel via le fichier informatique de déclaration des ruchers
- Par les organisations sanitaires départementales, associations apicoles et syndicats > rencontres à prévoir au niveau départemental
- Par les ruchers écoles, lycées agricoles, CFPPA…
- Par le réseau de cabinets et cliniques vétérinaires
- Par les distributeurs de matériels agricoles
- Par les coopératives et grossistes
- Par les mairies

…